



**ATELIER PARLEMENTAIRE POUR PROMOUVOIR LA RATIFICATION ET MISE EN OEUVRE DE LA  
CONVENTION SUR LES ARMES BIOLOGIQUES OU A TOXINES**

*Santiago, Chili*  
15-16 mai 2017

PLAN D'ACTION DE SANTIAGO

*Conscients* des graves dangers posés à nos pays et peuples respectifs par la prolifération des armes de destruction massive, y compris les armes biologiques ou à toxines,

*Alarmés, en particulier*, par les preuves croissantes de ces dernières années, que certains groupes non étatiques incluant des organisations terroristes dont Daesh, Al Qaeda et Boko Haram, cherchent à acquérir, mettre au point ou fabriquer des armes biologiques ou à toxines,

*Reconnaissant* l'importance de parvenir à l'universalité de la mise en œuvre nationale de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines (CABT) dans nos pays respectifs ainsi celle des autres instruments internationaux qui ont pour objectif de contrer la prolifération des armes biologiques ou à toxines et d'autres armes de destruction massive, y compris la résolution 1540 (2004) et 2325 (2016) du Conseil de sécurité de l'ONU.

*Conscients* de l'importance d'une étroite coopération et coordination nationales, régionales et internationales pour faire face à ces menaces,

*Déterminés*, en tant que législateurs et défenseurs, à prendre les mesures nécessaires pour promouvoir l'universalité et la mise en œuvre nationale de la CABT dans nos pays respectifs et la mise en œuvre intégrale des résolutions 1540 (2004) et 2325 (2016) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

**Nous, membres de PGA des Parlements de l'Argentine, de la Bolivie, du Brésil, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, de Haïti, du Honduras, du Paraguay, de l'Uruguay, de la République dominicaine, par la présente nous engageons à :**

1. *Encourager* nos gouvernements respectifs, le cas échéant, à ratifier et fermement mettre en œuvre la CABT ;
2. *Encourager* nos gouvernements respectifs à pleinement mettre en œuvre la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU et la résolution 2325 (2016) du Conseil de sécurité de l'ONU ;
3. *Encourager* nos gouvernements respectifs à satisfaire l'obligation d'émettre un rapport en relation à la CABT et en vertu de la résolution 1540 (2004) du Conseil de Sécurité des Nations Unies ;
4. *Soulever la question* lors des réunions des commissions parlementaires pertinentes, des séances plénières et au cours d'échanges avec les ministères pertinents, le cas échéant ;
5. *Explorer* la possibilité de rédiger et d'introduire une nouvelle législation permettant de faciliter une mise en œuvre améliorée de la CABT et des résolutions 1540 (2004) et 2325 (2016) du Conseil de sécurité des Nations Unies, en consultation et avec la coopération de PGA, le cas échéant ;
6. *Tenir PGA informé*, dans les trois mois suivant la fin de cet atelier, des mesures que nous avons prises, conformément à ce Plan d'Action ;





Nous adressons nos sincères remerciements au Parlement du Chili pour son hospitalité et pour avoir accueilli cet important Atelier qui vise à créer un monde plus sûr, plus sécurisé et plus pacifique pour nous tous.

*Fait le 16 mai 2017, à Santiago, Chili*

